

Syndicat intercommunal de Grange L'Evêque

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les dépenses et recettes courantes

III. Le programme d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Saint-Lyé rubrique syndicat intercommunal de Grange L'Evêque.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le comité syndical avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le 11 avril 2023.

Rappel : le budget primitif a été approuvé le 21 mars 2022 et il avait été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins du hameau ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- d'intégrer la rémunération de la nouvelle secrétaire en lieu et place de l'indemnité perçue par la précédente secrétaire ;
- de diminuer le nombre d'heures dévolues au secrétariat en le passant de 20h mensuelles à 15h mensuelles ;
- de maintenir le niveau de participation des communes au niveau de 2021 ;
- d'inscrire l'ensemble des opérations d'investissement souhaitées par le bureau ;
- de contrôler la dette en ne recourant pas à un nouvel emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du syndicat. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



II. Les dépenses et recettes courantes

La section de fonctionnement permet au syndicat d'assurer le quotidien de la gestion du hameau de Grange L'Evêque. La section de fonctionnement, pour 2022, présente les résultats suivants :

Dépenses		Alloué 2022	CA2022	Recettes		Alloué 2022	CA2022
011	Charges à caractère général	62 265,92	34 562,91	002	Résultat de fonctionnement reporté	23 360,92	23 360,92
012	Charges de personnel	43 900,00	39 593,10	6419	Supplément familial		625,83
65	Indemnités	6 260,00	5 952,83	744	FCTVA		422,54
66	charges financières	90,00	77,12	74748	participation communes	92 755,00	92 755,00
				752	Location immeubles		205,00
				7588	Arrondi PAS		0,34
				773	Mandats annulés		3 865,45
Total dépenses réelles :		112 515,92	80 185,96	Total recettes réelles :		116 115,92	121 235,08
68	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00	3 600,00				
Total dépenses :		116 115,92	83 785,96	Total recettes :		116 115,92	121 235,08

a) Les dépenses de la section

Les dépenses de fonctionnement sont constituées du traitement du personnel municipal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments et des voiries, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées et des intérêts de l'emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à **80 185,96 €** pour un budget alloué de **112 515,92 €** alloués (**93 385 €** hors marge). Les dépenses sont donc réalisées à **86 %**.

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les dépenses inscrites à ce chapitre correspondent aux dépenses d'entretien courant et d'achat de matériel et fournitures.

Les dépenses réalisées en 2022 sont inférieures de **5 636,51 €** à celles de 2021.



COMPTES	NATURE DE LA DEPENSE	CA 2021	Alloué 2022	CA 2022	Commentaires 2022
60611	Eau et assainissement	379,59	400,00	126,39	Forte diminution de la facture d'eau cimetièr
60612	Eclairage public et électricité	3 811,87	6 000,00	6 642,79	Changement de rythme de facturation
60622	Carburant	1 121,95	1 400,00	2 025,74	Augmentation du prix du gasoil
60623	Alimentation	0,00	50,00	291,83	Plateaux repas 2 élections, 2 tours (+108 imputés à tort en 6257)
60631	Fournitures pour travaux ST	1 697,73	1 220,00	315,20	Ces comptes doivent s'analyser ensemble. Le
60632	Petit matériel et pièces détachées	1 942,59	1 700,00	1 383,92	service technique a besoin de moins de matériel
60633	Fournitures de voiries (fleurs etc...)	2 233,54	2 000,00	1 459,59	aujourd'hui
60636	Vêtements de travail	359,07	500,00	603,60	Arrivée d'un nouvel agent + achat d'un pantalon bûcheron.
6064	Fournitures administratives	244,70	300,00	284,06	-
6068	Pharmacie	23,80	25,00	62,57	Pharmacie + éponges lingettes (normalement 60631)
611	Prestations de services	14 014,48	15 500,00	13 294,42	Nettoyage de locaux, dépose illuminations
6135	Location	0,00	100,00	50,48	Location d'une plaque vibrante
615221	Entretien bâtiment publics	794,34	1 500,00		Pas de prestations cette année.
615231	Entretien voirie	4 896,00	0,00		En 2021 réfection bicouche voie pillée
61551	Entretien véhicule	583,07	2 000,00	563,01	Prévision pour achat d'un siège neuf, achat d'un siège d'occasion moins de 100 €
61558	Entretien matériel	48,00	200,00		-
6156	Maintenance	2 790,42	3 000,00	2 098,63	En 2021 : 3 factures entretien portes, en 2022 seulement 2
6161	Assurance	3 840,96	3 840,00	3 832,76	-
6168	Assurance autres	49,98	0,00		-
6228	Indemnité	3 326,88	0,00		En 2021 : rémunération F. Groff
6232	Fêtes et cérémonies	227,27	1 500,00		Vœux payés en 2023 (629,24)
6257	Réceptions	0,00	0,00	108,00	Plateaux repas élections
6262	Téléphone	659,60	1 000,00	563,76	-
6281	Cotisations	828,08	900,00	856,16	Xdemat, assistant de prévention
6283	Nettoyage de locaux				
6288	Divers/Autres		19 130,92	0,00	Compte d'équilibre
		43 873,92	62 265,92	34 562,91	

Chapitre 012 : charges de personnel

Les dépenses réalisées en 2022 sont supérieures de **3 481,99 €** à celles de 2021.

Cette progression trouve son explication notamment dans la rémunération de l'ancienne secrétaire qui figurait sur le chapitre précédent en 2021 (3 326,88 € pour 8 mois) et qui est aujourd'hui rebasculée dans les charges de personnel. La hausse est limitée par l'arrivée d'un nouvel agent au service technique. Ayant moins d'ancienneté que le précédent agent, le syndicat constate une dépense inférieure pour cet agent.

Chapitre 65 : indemnités

Ce chapitre enregistre une légère hausse de 213,53 € par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due à l'augmentation du point d'indice en juillet 2022.



Chapitre 66 : charges financières

Les intérêts d'emprunt sont inférieurs de 21 € en 2022 et suivent le tableau d'amortissement de l'emprunt de la tondeuse.

b) Les recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

002 : résultat reporté : 23 360,92

6419 : dotation au titre du supplément familial de traitement 625,83 € en 2022 contre 588 € en 2021. Cette dotation n'est connue qu'en cours d'année. Elle n'est pas systématiquement perçue.

744 : fond de compensation de la TVA : est perçue lorsque certaines dépenses d'entretien de bâtiment éligibles au fond ont été réalisées lors des années précédentes. Le syndicat n'avait rien perçu en 2021.

7478 : participation des communes membres identique à celle perçue en 2021.

752 : location de la salle polyvalente 205 € en 2022 contre 80 € en 2021.

7588 : il s'agit des arrondis pour prélèvement à la source

773 : en 2021 certaines factures ont été réglées 2 fois par erreur. Les sommes ont pu être récupérées et figurent sur ce compte.

III. Le programme d'investissement

Une vue d'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2022

Dépenses	Alloué 2022	CA 2022	Recettes	Alloué 2022	CA 2022
1641 Emprunt en euros	4 000,00	3 978,76	001 Résultat d'investissement reporté	10 682,50	10 682,50
21312 Bâtiments scolaires	-	1 145,73	10222 FCTVA	3 100,00	3 112,81
2135 Installations générales	-	494,74	13241 Communes membres GPF	4 000,00	4 000,00
2152 Installations de voirie	11 145,73	-			
21578 Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00	-			
2188 Autre	2 236,77	608,67			
Total dépenses réelles :	21 382,50	6 227,90	Total recettes réelles :	17 782,50	17 795,31
			281578 Autre	3 600,00	3 600,00
Total dépenses :	21 382,50	6 227,90	Total recettes :	21 382,50	21 395,31

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :

Article 1641 : remboursement de l'emprunt pour la tondeuse – part capital.

Article 21312 : une gâche électrique pour le portail de l'école

Article 2135 : du petit équipement pour le nouvel atelier : étagère, balayette...

Article 2188 : 2 miroirs de voirie et un escabeau



En recettes il est inscrit :

001 : le résultat cumulé des exercices précédents

10222 : le remboursement de la TVA sur les exercices précédents

13241 : la participation des communes à l'achat de la tondeuse

281578 : la recette d'ordre de l'amortissement

Fait à Sainte-Lyé, le 06 avril 2023

Le président,

Denis PHILIPPE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Philippe', written over a horizontal line.